

ALPHINAT INC.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

AUX 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

Les états financiers intermédiaires de Alphinat inc. pour les périodes de trois mois closes les 30 novembre 2025 et 2024, n'ont pas fait l'objet d'un audit, ni d'une mission d'examen par l'auditeur indépendant de la société.

Tous les montants exprimés sont en dollars canadiens, à moins d'indications contraires.

ALPHINAT INC.**BILANS****AUX 30 NOVEMBRE 2025 ET 31 AOÛT 2025**

(en dollars canadiens)

	Note	30 novembre 2025 (non audité)	31 août 2025 (audité)
ACTIF		\$	\$
Actif courant			
Encaisse		357 939	228 646
Clients et autres débiteurs	5	322 110	429 692
Frais payés d'avance		14 801	26 355
		694 850	684 693
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6	9 864	4 897
Actifs incorporels	7	2 394	2 707
Actif au titre des droits d'utilisation	8	115 823	123 063
Total de l'actif		822 931	815 360
PASSIF			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer	9	709 782	812 040
Revenus perçus d'avance		282 002	254 671
Partie courante de l'obligation locative	8	37 820	24,358
		1 029 604	1 091 069
Passif non courant			
Partie long-terme de l'obligation locative	8	82 334	102,580
Total du passif		1 111 938	1 193 649
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS			
Capital social	10	6 713 719	6 713 719
Surplus d'apport	11	2 057 703	2 057 703
Déficit		(9 060 429)	(9 149 711)
Total des capitaux propres négatifs		(289 007)	(378 289)
Total du passif et des capitaux propres		822 931	815 360

Continuité de l'exploitation (note 1)

Éventualités (note 22)

Approuvé par le Conseil,*(signé) Mahtab Abbasigaravand* _____, Présidente*(signé) Curtis Page* _____, Président du Conseil

ALPHINAT INC.**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES****POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde - 31 août 2025	6 713 719	2 057 703	(9 149 711)	(378 289)
Résultat net	-	-	89 282	89 282
Solde - 30 novembre 2025	6 713 719	2 057 703	(9 060 429)	(289 007)
Solde - 31 août 2024	6 713 719	1 993 356	(9 198 046)	(490 971)
Émission d'options d'achat d'actions	-	2 362	-	2 362
Résultat net	-	-	105 204	105 204
Solde - 30 novembre 2024	6 713 719	1 995 718	(9 092 842)	(383 405)

ALPHINAT INC.**ÉTATS DU RÉSULTAT ET RÉSULTAT GLOBAL****POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

	Note	30 novembre 2025 (3 mois) (non audité) \$	30 novembre 2024 (3 mois) (non audité) \$
PRODUITS			
Licences		61 131	140 754
Support		111 178	107 224
Services professionnels		198 540	80 736
		370 849	328 714
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais liés à la réalisation des mandats, à l'administration, à la commercialisation et au développement	13	261 960	235 656
Rémunération sous forme d'options d'achat d'actions	11	-	2 362
		261 960	238 018
RÉSULTAT AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS		108 889	90 696
Charges financières	17	11 192	(15 476)
Amortissement des immobilisations corporelles	6	862	655
Amortissement des actifs incorporels	7	313	313
Amortissement de l'actif au titre des droits d'utilisation	8	7 240	-
		19 607	(14 508)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		89 282	105 204
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		-	-
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL		89 282	105 204
Résultat net de base et dilué par action	14	0.00	0.00
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		63 148 956	63 148 956

ALPHINAT INC.**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE****POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

	Note	30 novembre 2025 (3 mois) (non audité) \$	30 novembre 2024 (3 mois) (non audité) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		89 282	105 204
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles		862	655
Amortissement des actifs incorporels		313	313
Amortissement de l'actif au titre des droits d'utilisation		7 240	-
Rémunération sous forme d'options		-	2 362
Charge d'intérêts sur l'obligation locative		2 568	-
		100 265	108 534
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	4 a)	44 212	(260 664)
		144 477	(152 130)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(5 829)	(3 153)
		(5 829)	(3 153)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de l'obligation locative		(9 355)	-
		(9 355)	-
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE		129 293	(155 283)
ENCAISSE AU DÉBUT		228 646	131 601
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN		357 939	(23 682)

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La société a été constituée le 12 mars 2004 en vertu de la Loi régissant les sociétés par actions du régime fédéral. Elle a comme mission de commercialiser les produits logiciels qu'elle développe. Ces produits correspondent aux normes les plus avancées de l'industrie et permettent de mettre en oeuvre des solutions libre-service et des espaces de travail par le Web, facilitant ainsi toutes les interactions entre l'organisation et ses clients, partenaires, fournisseurs, employés et actionnaires.

Les activités commerciales de Alphinat inc., regroupées sous un seul secteur d'activité, se font sur quatre marchés principaux :

- Le secteur public;
- Les télécommunications;
- Le secteur de la santé;
- Les institutions financières.

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la Bourse de croissance TSX de Toronto sous le symbole NPA. Les options sur actions ne sont pas négociées en bourse.

L'adresse du siège social de la société est 1010 rue Sherbrooke O., bureau 718, Montréal, Québec H3A 2R7

La préparation des états financiers intermédiaires résumés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») repose sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la société dans un avenir prévisible, c'est-à-dire que celle-ci sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités. Ces états financiers intermédiaires résumés ont été approuvés par le Conseil d'administration le ???.

Bien que les présents états financiers intermédiaires résumés aient été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, certains faits et circonstances suscitent un doute sur le bien fondé de cette hypothèse. La société a enregistré des pertes d'exploitation importantes par le passé et ses liquidités actuelles pourraient être insuffisantes pour faire face à ses obligations. En effet, le passif à court terme de la société excède de 334 754 \$ (406,376 \$ au 31 août 2025) le total de son actif à court terme au 30 novembre 2025.

La poursuite des activités de la société dépendra de la capacité de la direction de mettre en œuvre avec succès son plan d'affaires, en vertu duquel elle prévoit être en mesure d'accroître les produits d'exploitation provenant des produits existants, et de l'établissement d'ententes et de partenariats avec des tiers. Il n'y a aucune assurance que ces mesures mises en œuvre par la direction porteront leurs fruits. Ces états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas les ajustements qui seraient nécessaires si la société était incapable de poursuivre son exploitation et était donc tenue de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations autrement que dans le cours normal de ses activités. Ces ajustements pourraient être importants.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers intermédiaires résumés.

BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au coût historique.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante et qui sont évaluées au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers, autres que ceux qui sont désignés comme des instruments de couverture efficace, sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, la société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVRN ni de la JVAERG.

Le classement dépend à la fois:

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, à l'exception de la perte de valeur sur comptes clients qui est présentée dans les frais liés à la réalisation des mandats, à l'administration, à la commercialisation et au développement.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant à la JVRN) :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. L'encaisse, les clients et autres débiteurs (à l'exception des crédits d'impôt à recevoir) font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective pour évaluer les pertes de crédits attendues, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La société doit tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Dans l'application de cette approche prospective, une distinction est apportée entre :

- les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ou dont le risque de crédit est faible (phase 1);
- les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (phase 2).

La phase 3 correspondrait aux actifs financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. Les «pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir» sont comptabilisées pour la première catégorie, alors que les «pertes de crédit attendues pour la durée de vie» sont comptabilisées pour la deuxième catégorie.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

Clients et autres débiteurs

La société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients et les autres débiteurs ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul. La société évalue la dépréciation des créances clients sur une base individuelle.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent le découvert bancaire, les comptes créditeurs et charges à payer (à l'exception des salaires et charges sociales et des taxes de ventes à payer), les prêts, les débentures et l'emprunt. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, incluant les frais d'acquisition, tous les frais attribuables directement à la préparation de l'actif avant de pouvoir être utilisé. Suite à la mesure initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et la dépréciation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, tel qu'il est décrit ci-après :

	Méthode	Durée
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés au résultat net dans les autres produits ou les autres charges.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la société sont capitalisés et amortis dans le compte de résultat selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité attendue, de la façon suivante :

	Méthode	Durée
Marque de commerce	Linéaire	4 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels amortissables et l'actif au titre des droits d'utilisations sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La direction doit apprécier, à la date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur comptable, et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de la comptabilisation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés selon le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie distinctes, ou unités génératrices de trésorerie (UGT). Lors du calcul de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un UGT, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels amortissables et l'actif au titre des droits d'utilisations qui ont subi une perte de valeur sont analysés aux fins d'une éventuelle reprise s'il y a eu un changement, depuis le dernier test de dépréciation, dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ayant subi la perte de valeur. Toutefois, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur précédente, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur initiale n'avait été comptabilisée pour cet actif.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CAPITAUX PROPRES

Les actions ordinaires et les bons de souscription émis conjointement avec une émission d'actions sont classés à titre de capital social et présenté dans les capitaux propres à la valeur à laquelle ils ont été émis. La société applique la méthode de la valeur résiduelle pour évaluer les bons de souscriptions émis conjointement avec des actions ordinaires. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de toute incidence fiscale.

AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options d'achat d'actions jusqu'à l'exercice de ces instruments financiers. Lorsque les options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

CRÉDITS D'IMPÔT

Les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques sont comptabilisés lorsqu'il y a un degré raisonnable de certitude qu'ils seront réalisés. Il est possible que les autorités gouvernementales n'adoptent pas la position de la société quant à l'admissibilité de ses demandes. Cette aide est portée en réduction des coûts des actifs correspondants et est imputée aux résultats lorsqu'elle est liée à des charges courantes.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères d'identifiabilité et de comptabilisation reconnus sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères d'identifiabilité et de comptabilisation reconnus sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur l'exercice estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 30 novembre 2025 et 2024 la société n'avait reporté aucun frais de développement.

PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimables et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan et litiges. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la société quant au résultat en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes.

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la société et avec l'aide de conseillers externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits tirés des services professionnels sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet. Les travaux en cours sont établis à la valeur de facturation en tenant compte des services rendus qui n'ont pas été facturés.

Les produits tirés de la vente de licences d'utilisation des logiciels sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes que l'entente est en vigueur, que le logiciel a été livré et accepté par le client et qu'aucune obligation importante de la société ne demeure en suspens.

Les produits tirés des services de soutien technique après-vente sont constatés au prorata sur la durée du contrat de soutien et les autres services connexes sont constatés à mesure que les services sont rendus.

La société conclut des transactions comportant plusieurs de ses services et produits comme la vente de logiciel et le service de soutien. Dans tous les cas (sauf pour la location de licences), le prix de transaction total d'un contrat donné est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune.

La société comptabilise un revenu perçu d'avance au passif dans le bilan à l'égard de la contrepartie reçue en paiement des obligations de prestation non remplies. De même, si la société remplit une obligation de la prestation avant d'avoir reçu la contrepartie correspondante, elle comptabilise dans le bilan à l'actif des travaux en cours.

CONTRATS DE LOCATION

La société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative relativement à un contrat de location à la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour utilisation par la société (ci-après « date de début »).

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour les paiements de loyers effectués à ou avant la date de début, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation de tout coût de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location reçu.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location sur une base linéaire. De plus, le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation est diminué du cumul des pertes de valeur et, le cas échéant, est ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative afférente.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers inclus dans l'obligation locative comprennent notamment ce qui suit :

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

- Les paiements fixes y compris les loyers fixes en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- Les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- Les paiements de loyers relatifs à des options de prolongation dont la société a la certitude raisonnable d'exercer.

La société a choisi de ne pas comptabiliser distinctement les composantes non locatives pour les baux d'espaces de bureaux (bâtiments). Ainsi, les paiements de loyers et l'obligation locative incluent les paiements relatifs aux composantes locatives et non locatives. La charge d'intérêts relative aux obligations locatives est comptabilisée au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la société change son évaluation relative à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré dans le résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Dans le cadre de ses activités, il est possible que la société reçoive différentes subventions. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque la subvention est directement reliée à une dépense spécifique, elle est enregistrée en contrepartie de ces dépenses à l'état des résultats.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats d'exploitation futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que des limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la période. Le calcul du résultat dilué par action doit être effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de la période ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions de la société à la valeur boursière moyenne des actions au cours de la période. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat est retraité du montant d'impôts des frais financiers relatifs à ces instruments.

Le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions lorsque la société subit des pertes ou lorsque les options d'achat d'actions sont émises à un cours supérieur au cours moyen du marché.

RÉMUNÉRATION SOUS FORME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La société a attribué des options d'achat d'actions, comme il est décrit à la note 11 a). Elle utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options octroyées aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés. Selon cette méthode, la charge de rémunération sous forme d'options d'achat d'actions est mesurée à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle d'évaluation des options et est constatée sur la durée d'acquisition des droits.

La société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le modèle de Black et Scholes a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées qui n'ont aucune restriction en matière d'acquisition et qui sont entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses subjectives, y compris la volatilité prévue des prix des actions. Lorsque des biens ou services sont obtenus en échange d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription, la société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Toute contrepartie payée à l'égard des options d'achat d'actions, de même que le montant préalablement inclus dans le poste des capitaux propres (surplus d'apport) relativement à ces options, sont crédités au capital social, lorsque les options sont exercées.

CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISES

Monnaie de présentation et conversion des opérations en monnaies étrangères

Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la société ainsi que la monnaie fonctionnelle de la société. Les transactions en monnaie étrangère sont converties à la monnaie fonctionnelle de la société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date. Toutes les différences sont comptabilisées en résultat net.

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024 (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS FUTURES

Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la société n'a pas adoptées de façon anticipée

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers intermédiaires résumés, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur et, avec l'exception de l'IFRS 18, on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers intermédiaires résumés de la société.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers intermédiaires résumés

La nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers intermédiaires résumés, permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises et de prendre ainsi de meilleures décisions d'investissement.

- a) La norme IFRS 18 introduit trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la structure du compte de résultat, et impose à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation. Partant de cette base cohérente, il sera alors plus facile pour les investisseurs d'analyser et de comparer la performance des entreprises;
- b) Amélioration de la transparence des indicateurs de performance définies par la direction ;
- c) Les entreprises doivent fournir des explications sur ces indicateurs présentés dans le compte de résultat, appelés indicateurs de performance.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

L'établissement d'états financiers intermédiaires résumés conformément aux IFRS exige fréquemment que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ou des jugements subjectifs à propos d'événements futurs et d'autres questions ayant une incidence sur les montants portés aux états financiers intermédiaires résumés, notamment l'actif, le passif, les produits, les charges et les informations connexes. Ces hypothèses, estimations et jugements sont fondés sur l'expérience, les attentes, les tendances actuelles et d'autres facteurs que la direction juge pertinents lors de la préparation des états financiers intermédiaires résumés. La direction revoit régulièrement les conventions comptables, les hypothèses, les estimations et les jugements afin de s'assurer que les états financiers intermédiaires résumés donnent une image fidèle de la situation financière de la société et qu'ils sont établis conformément aux IFRS.

Les estimations comptables et jugements critiques sont ceux qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements.

Selon la direction, voici les secteurs où les principales conventions comptables ont une incidence sur les estimations comptables et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires résumés de la société.

Juste valeur des options d'achat d'actions

La direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution, notamment en ce qui concerne le choix d'un modèle d'établissement de prix, l'estimation de la volatilité du cours de l'action et la durée prévue des instruments sous-jacents. Tout changement visant les estimations ou les données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'exploitation ou les autres composantes des capitaux propres de la société dans le futur.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de l'exercice, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers intermédiaires résumés en tant que provision ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques, le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont source d'incertitude quant aux estimations.

Les provisions sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

Répartition des produits de contrats à prestations multiples

Les accords de la société comprennent souvent la prestation de plusieurs services ou biens. Dans le cadre d'un accord visant la prestation d'éléments multiples, la valeur totale de l'accord est répartie à chaque élément identifiable séparément en fonction de leur prix de vente relatif. Un élément est considéré comme étant identifiable séparément s'il a une valeur en soi pour le client. Pour évaluer si un accord visant la prestation d'éléments multiples contient des éléments identifiables séparément, la direction doit exercer son jugement. Lorsqu'elle fait l'estimation du prix de vente, la société privilégie l'utilisation de prix observables qui sont établis au moyen des prix obtenus par la société pour les mêmes éléments ou pour des éléments semblables. Si les prix observables ne peuvent être obtenus, le prix de vente correspond à la meilleure estimation de ce prix par la société. La meilleure estimation du prix de vente est le prix auquel la société s'attend normalement à fournir des services ou des biens et tient compte d'un certain nombre de facteurs internes et externes y compris, sans s'y limiter, les politiques de prix de la société, les coûts internes et les marges. La méthode de comptabilisation des produits appropriée est appliquée à chaque élément identifiable séparément.

Impôts différés

Lorsque la société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédits ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporaires puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles.

Aide gouvernementale

La société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt. Le montant de cette aide publique est porté soit en réduction des dépenses correspondantes soit du coût de l'actif acquis. Des crédits d'impôt sont accordés pour les dépenses admissibles. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des termes et conditions des ententes connexes. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)**Travaux en cours**

Les revenus tirés des contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet, à l'exclusion des coûts qui ne sont pas représentatifs de la mesure du degré d'avancement. Les revenus estimatifs comprennent les revenus liés aux modifications de commandes et aux réclamations, lorsqu'il est probable qu'elles se traduiront par des revenus additionnels, et que le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si la révision d'un contrat indique une marge brute négative, la totalité de la perte prévue sur le contrat est comptabilisée dans les frais liés à la réalisation des mandats dans l'exercice au cours de laquelle la marge brute négative est déterminée.

Contrats de location

La comptabilisation des contrats de location implique du jugement et requiert l'établissement d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Le jugement est utilisé pour déterminer s'il y a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location sera exercée. De plus, la direction a fait des estimations pour déterminer la durée des contrats de location et le taux d'intérêt approprié pour évaluer l'obligation locative (se reporter à la note 8).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la direction de mettre en œuvre avec succès son plan d'affaires implique de porter des jugements. La situation actuelle indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. De plus amples informations sur la continuité d'exploitation sont présentées à la note 1.

4. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établit comme suit pour les périodes suivantes:

	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	107 582	(196 057)
Frais payés d'avance	11 554	15 229
Comptes créditeurs et charges à payer	(102 258)	(109 468)
Revenus perçus d'avance	27 334	29 632
	44 212	(260 664)

Au cours de la période de trois mois close le 30 novembre 2025, la société n'a payé aucun intérêt ni impôt (aucun pour la période de trois mois close le 30 novembre 2024).

ALPHINAT INC.
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	30 novembre 2025	31 août 2025
	\$	\$
Comptes à recevoir contractés en devises canadiennes ⁽¹⁾	128 786	257 781
Comptes à recevoir contractés en devises américaines ⁽¹⁾	2 568	43 923
Revenus non facturés	24,250	5 198
Crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques	166 506	122 790
	322 110	429 692

⁽¹⁾ L'échéance de ces créances est détaillée dans le tableau suivant:

Classement des comptes à recevoir	30 novembre 2025	31 août 2025
	\$	\$
0 à 30 jours	77 651	170 670
31 à 60 jours	51 293	12 886
61 à 90 jours	2 410	20 868
Plus de 90 jours	-	97 280
	131 354	301 704

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2025	15 996	42 073	58 069
Acquisitions	-	5 829	5 829
Solde au 30 novembre 2025	15 996	47 902	63 898
Amortissement cumulé			
Solde au 31 août 2025	13 422	39 750	53 172
Amortissement	158	704	862
Solde au 30 novembre 2025	13 580	40 454	54 034
Valeur nette comptable au 30 novembre 2025	2 416	7 448	9 864

	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2024	12 843	39 576	52 419
Acquisitions	3 153	2 497	5 650
Solde au 31 août 2025	15 996	42 073	58 069
Amortissement cumulé			
Solde au 31 août 2024	12 843	37 820	50 663
Amortissement	579	1 930	2 509
Solde au 31 août 2025	13 422	39 750	53 172
Valeur nette comptable au 31 août 2025	2 574	2 323	4 897

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS INCORPORELS

	Marque de commerce
Coût	\$
Solde au 31 août 2025	5 000
Acquisitions	-
Solde au 30 novembre 2025	5 000
Amortissement cumulé	
Solde au 31 août 2025	2 293
Amortissement	313
Solde au 30 novembre 2025	2 606
Valeur nette comptable au 30 novembre 2025	2 394
	Marque de commerce
Coût	\$
Solde au 31 août 2024	5 000
Acquisitions	-
Solde au 31 août 2025	5 000
Amortissement cumulé	
Solde au 31 août 2024	1 041
Amortissement	1 252
Solde au 31 août 2025	2 293
Valeur nette comptable au 31 août 2025	2 707

8. CONTRATS DE LOCATION

La société loue un espace de bureaux et a signé, le 3 octobre 2024, un bail de 5 ans. L'actif au titre de droits d'utilisation et l'obligation locative comptabilisés par la société portent sur l'espace de bureaux.

Actifs au titre de droits d'utilisation	Bâtiment
	\$
Solde au 31 août 2024	-
Ajouts	149 606
Amortissement	(26 543)
Solde au 31 août 2025	123 063
Amortissement	(7 240)
Solde au 30 novembre 2025	115 823
Obligation locative	
Solde au 31 août 2024	-
Ajouts	143 606
Paiements de loyer	(27 239)
Intérêts en vertu de l'obligation locative	10 571
Solde au 31 août 2025	126 938
Paiements de loyer	(9 352)
Intérêts en vertu de l'obligation locative	2 568
Solde au 30 novembre 2025	120 154
Portion courante	37 820
Portion non courante	82 334
	120 154

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**
(en dollars canadiens)**8. CONTRATS DE LOCATION (SUITE)**

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

	30 novembre 2025	30 novembre 2024
	\$	\$
Moins de 1 an	37 404	37 404
Entre 1 an et 5 ans	116 540	154 944
Total	153 944	192 348

	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$	\$
Autres montants comptabilisés en résultat net		
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	2 568	-
Montants relatifs aux flux de trésorerie		
Total des sorties de trésorerie relatives au contrat de location	9 352	-

9. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	30 novembre 2025	31 août 2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer en devises canadiennes	89 460	125 481
Comptes fournisseurs contractés en devises américaines	42 439	41 720
Salaires, vacances, bonis et charges sociales à payer	131 088	178 653
Taxes de ventes canadiennes à remettre	5 130	28 418
Taxes de ventes européennes à remettre, contractées en euros	441 665	437 768
	709 782	812 040

10. CAPITAL SOCIAL**a) Autorisé**

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participantes

b) Émis

	30 novembre 2025	31 août 2025
	\$	\$
63 148 956 actions ordinaires aux 30 novembre 2025 et 31 août 2025	6 713 719	6 713 719

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**a) Options d'achat d'actions**

Selon les termes du régime, modifié en février 2010, en février 2013 et en février 2021, les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la société d'acquies des actions de cette dernière. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées en vertu du régime est égal à 20 % des actions ordinaires émises et en circulation. Les options à être octroyées en vertu du régime n'excéderont pas une durée de cinq ans et seront octroyées au prix et aux autres conditions que les administrateurs jugeront nécessaires afin d'atteindre l'objectif du régime, et ce, conformément à la réglementation applicable. Le prix de levée de l'option ne pourra être inférieur au prix du marché.

Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un bénéficiaire ne devra pas dépasser 5 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un consultant ne devra pas dépasser 2 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation du régime pour la période de trois mois close le 30 novembre 2025 et l'exercice clos le 31 août 2025 :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par action
		\$
Solde au 31 août 2025	5 650 000	0,08
Solde au 30 novembre 2025	5 650 000	0,08

Transactions au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 :

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, la société a comptabilisé une rémunération d'options d'achat d'actions de 21 604 \$ liée à l'acquisition d'options accordées au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours octroyées par la société aux 30 novembre 2025 et 31 août 2025 :

Options en cours				Options pouvant être levées	
Fourchette des prix de levée \$	Nombre d'options	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en mois)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Au 31 août 2025					
0,08	5 650 000	35	0,08	5 650 000	0,08
Au 30 novembre 2025					
0,08	5 650 000	32	0,08	5 650 000	0,08

b) Surplus d'apport

Le surplus d'apport inclut les options en circulation et expirées. Le solde se détaille comme suit :

	30 novembre 2025	31 août 2025
	\$	\$
Options en circulation	160 437	160 437
Options expirées et annulées	1 872 266	1 872 266
Autres	25 000	25 000
	2 057 703	2 057 703

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024 (en dollars canadiens)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier comportant des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments est considérée approximativement égale à la juste valeur.

IFRS 7 exige des informations sur les données utilisées aux fins des évaluations à la juste valeur, y compris leur classement selon une hiérarchie qui classe selon trois niveaux d'importance les données entrant dans la détermination de la juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur s'établissent comme suit :

- niveau 1 – les prix non rajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – les données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- niveau 3 – les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Coût amorti

La trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti, car ils se rapprochent de leur juste valeur en raison de la nature à court terme des instruments financiers. L'obligation locative se rapproche de sa juste valeur, car elle a été actualisée à un taux d'intérêt comparable aux taux du marché actuels.

Risque de crédit

La société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les comptes clients et les autres débiteurs ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul. Au 30 novembre 2025 il existait une concentration de crédit car plus de 82 % des comptes clients est dû par deux clients (59 % des comptes clients dû par trois clients au 31 août 2025). En raison de l'excellente santé financière de ces clients, la direction est d'avis que le risque de crédit est limité.

Risque du taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur.

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Clients et autres débiteurs	sans intérêts
Comptes créditeurs et charges à payer (hors intérêts à payer)	sans intérêts

Risque de marché

Les rendements futurs de la société dépendent du maintien de la popularité de ses solutions existantes et de sa capacité à développer et à introduire sur les marchés visés des mises à jour et des versions améliorées du logiciel SmartGuide® qui seront en mesure d'être acceptées et de satisfaire les demandes des clients. La popularité ou la pertinence de ses solutions peut être affectée selon les changements dans les préférences des clients ou par l'introduction de nouveaux logiciels concurrentiels, sur les marchés visés. Le développement de nouvelles solutions et la distribution de celles-ci dans les marchés visés exigent des investissements importants.

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de liquidité**

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de logiciels ou aux besoins en fonds de roulement. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, les liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par les licences et les contrats d'entretien gouvernementaux et les services professionnels par l'entremise ou non de partenariats. Aux 30 novembre 2025 et 31 août 2025, l'ensemble des passifs financiers viennent à échéance dans moins de trois mois sauf pour le contrat de location qui expire le 30 novembre 2029.

Risque de change

La société est exposée aux risques de change par ses ventes et location de licences aux États-Unis et ses opérations en devise américaine (les notes 5 et 9 fournissent le détail des comptes clients et comptes créditeurs en monnaies étrangères). Ces risques sont partiellement compensés par ses frais de commercialisation aux États-Unis. Le risque n'est pas couvert.

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité de la société à une augmentation et à une diminution de 10 % de la devise étrangère par rapport à la monnaie canadienne. L'analyse tient uniquement compte des éléments monétaires libellés en devises en cours :

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$	\$	\$	\$
Devise U.S. par rapport au \$ canadien				
Résultat net et capitaux propres (i)	(3 987)	4 603	3 987	(4 603)
Euro par rapport au \$ canadien				
Résultat net et capitaux propres (i)	44 167	15 799	(44 167)	(15 799)

(i) Essentiellement attribuable à l'exposition aux débiteurs et aux créditeurs libellés en devises étrangères.

13. FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES MANDATS, À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION ET AU DÉVELOPPEMENT

	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$	\$
Assurances	12 052	14 729
Autres frais administratifs	12 254	12 071
Crédits d'impôt	(43 714)	(29 829)
Frais de déplacement	5 697	3 067
Frais de promotion et représentation	148	2 936
Honoraires professionnels	32 579	13 842
Salaires et charges sociales	242 944	218 840
	261 960	235 656

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

14. RÉSULTAT PAR ACTION

Pour les périodes de trois mois closes les 30 novembre 2025 et 2024, il n'y avait aucune différence entre le résultat de base et le résultat dilué par action étant donné que l'ensemble des options d'achat d'actions émises ont un effet antidilutif et, par conséquent, n'ont pas été inclus lors du calcul. Le résultat de base et dilué par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

15. CLIENTS IMPORTANTS

Revenus auprès des plus importants clients en relation avec les revenus totaux :

	30 novembre 2025 (3 mois)
	\$
Province au Canada	101 082 (27 %)
Ville au Canada	47 250 (13 %)
Organisation de services numériques pour le secteur public Canadien	37 750 (10 %)
	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$
Organisation intergouvernementale internationale	106 118 (32 %)
Fournisseur mondial de solutions technologiques	63 322 (19 %)
Fournisseur majeur de solutions pour les agences du secteur public	44 959 (14 %)

16. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Revenus par régions géographiques basé sur la location des clients :

	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$	\$
Canada	341 318 (92 %)	143 165 (44 %)
États-Unis	18 550 (5 %)	79 107 (24 %)
Autres	10 981 (3 %)	106 442 (32 %)
	370 849	328 714

17. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS - CHARGES FINANCIÈRES

	30 novembre 2025 (3 mois)	30 novembre 2024 (3 mois)
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	351	196
Intérêts et pénalités payés aux gouvernements	-	(19 149)
Intérêts sur l'obligation locative	2 568	-
Perte sur taux de change	8 273	3 477
	11 192	(15 476)

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 NOVEMBRE 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

18. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion de capital, la société a pour objectif, depuis le début de ses opérations, la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de son logiciel SmartGuide® et de protéger ses actifs, tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires. La société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital. Pour répondre à ses besoins de capitaux, la société a plusieurs possibilités dont l'émission de capital, de débentures ou d'autre financement à court ou à long terme.

La société définit son capital comme étant le total des capitaux propres. Les capitaux propres négatifs (289 007) \$ au 30 novembre 2025 ((378 289) \$ au 31 août 2025), sont composés du capital social et du surplus d'apport relié aux options d'achat d'actions émis en contrepartie de services et du déficit.

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de la période de trois mois close le 30 novembre 2025 et l'exercice clos le 31 août 2025.

19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants et administrateurs

La rémunération du principal dirigeant, soit la présidente, sous forme de salaires, pour la période close le 30 novembre 2025 a été de 66 777 \$ (63 331 \$ pour la période de trois mois close le 30 novembre 2024). La rémunération du chef de la direction financière, sous forme d'honoraires professionnels, pour la période de trois mois close le 30 novembre 2025 a été de 1 080 \$ (2 190 \$ pour la période de trois mois close le 30 novembre 2024).

Les comptes créditeurs et les charges à payer au 30 novembre comprennent un montant de 4 000 \$ (17 955 \$ au 31 août 2025) dû aux dirigeants et administrateurs de la société.

20. ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des litiges ou réclamations provenant de transactions avec des clients ou des fournisseurs ou résultant de vérifications par les autorités réglementaires locales et étrangères. La société ne peut prédire l'issue de telles situations et la probabilité d'une sortie de ressources économiques. La société comptabilise une provision lorsque le moment et le montant de la sortie devient probable. Pour les périodes de trois mois closes les 30 novembre 2025 et 2024 aucune provision n'a été comptabilisée..